

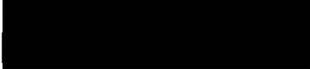


Péribonka, le 28 octobre 2005

BAU/HQ-287 PÉRIBONKA/PAROIS ÉTANCHES

Projet Péribonka
Appel de soumission 11576283 – Commande 4501355682
Construction des parois étanches du barrage et de la digue « A » (Lot C7-05C)

HYDRO QUÉBEC
Projet Péribonka



A l'attention de Monsieur 

Objet : Relations de travail avec les syndicats de la construction

Monsieur,

Comme vous le savez, nous vivons sur le chantier, depuis le début de nos travaux et plus particulièrement depuis ces derniers mois, jusqu'aux derniers événements de la semaine dernière, des relations syndicales extrêmement difficiles hors de notre contrôle, que jamais BAUER n'aurait pu prévoir et qui nuisent à la bonne exécution et à la bonne progression de nos travaux. Nous requérons votre assistance afin de mettre un terme aux perturbations sur le chantier et d'éviter qu'elles se reproduisent à l'avenir, d'autant plus que nous débuterons sous peu la phase la plus critique de nos travaux, soit la paroi étanche de la Vallée principale.

Depuis le tout début, nous avons dû nous plier à de nombreuses demandes syndicales - voir même des exigences - qui allaient au-delà sinon à l'encontre de la convention collective. Nous avons subi, à coups d'intimidations verbales et de chantages à l'arrêt des travaux, l'ingérence de délégués syndicaux dans la gestion du personnel et dans la gestion des travaux. Des menaces directes ont été proférées à nos employés, incluant des menaces d'expulsion du chantier à l'encontre de nos responsables étrangers et des menaces physiques à l'encontre de nos employés québécois. Nous avons vu notre droit de gérance attaqué et notre droit à l'embauche et à la mise à pied a été fortement dilué. Comme vous le savez également, nous avons dû vivre une période initiale de pré-maraudage qui a nuit aux relations sur le chantier. Nous avons tenu Hydro-Québec informé de cette situation et ses représentants ont eux-mêmes pu constater ou été témoins de certains de ces événements.

Un exemple d'ingérence: les délégués syndicaux ont organisé, vendredi, le 7 octobre 2005, en dépit des lois et règlements en vigueur, l'arrêt des travaux toute la journée. De plus, des menaces physiques ont été proférées à l'encontre de tout employé ou ouvrier qui se portait volontaire pour travailler les trois jours de fin de semaine suivants.

BAUER FONDATIONS CANADA, Inc.



BAUER PÉRIBONKA



Autre exemple d'ingérence des syndicats dans nos décisions d'encadrement: la semaine dernière, avec l'arrêt définitif des travaux de vibrocompactage, plusieurs employés de chantier devaient recevoir leur mise à pied en toute légalité suivant les modalités de la convention collective. Malgré qu'il s'agisse là d'une situation claire, BAUER a été forcée, suite aux menaces de représailles des syndicats envers l'ensemble de nos travailleurs étrangers, dont ils menaçaient de rendre la vie insupportable tant à l'extérieur du chantier que sur le chantier même, et en raison de la position que nous a alors exprimée Hydro-Québec, de garder un de ces employés, délégué syndical. Nous avons donc dû prendre une décision, non pas en fonction de notre gestion et des lois et normes applicables, mais plutôt en raison de pressions et d'intimidations syndicales et de la position prise par Hydro-Québec face à ces menaces.

Il est évident que jamais BAUER n'a été informée qu'elle aurait à faire face à une telle attitude des syndicats et qu'en aucun temps elle ne pouvait prévoir une telle situation qui va à l'encontre des lois, normes et conventions en vigueur au Québec et dont elle ne saurait en aucune façon être tenue responsable.

Vous comprendrez que la présence omniprésente de la gouverne syndicale tout au cours des travaux, les perpétuelles négociations toujours au bénéfice syndical, le droit que se donnent les syndicats d'exiger l'expulsion de notre personnel international sous la constante menace d'arrêter les travaux, etc. rend le personnel de BAUER très inquiets pour la poursuite harmonieuse et efficace des travaux.

Comme vous le savez, BAUER est tenue d'utiliser un personnel de chantier hautement qualifié pour le genre de travaux visés par le contrat, incluant des opérateurs et autres spécialistes, et, par conséquent, la présence et le rôle de notre personnel étranger spécialisé sont essentiels, non seulement à la qualité et à la bonne exécution des ouvrages, mais également à la réalisation diligente et à la progression efficace des travaux. Il est évident que ni Hydro-Québec ni BAUER ne peuvent se permettre de perdre ces spécialistes étrangers, ce que recherchent les syndicats et ce qui risque d'arriver si la situation n'est pas corrigée promptement et définitivement.

Bien que BAUER n'en avait aucunement l'obligation, malgré que le contraire lui avait été représenté, nous avons accepté de créer des postes, qui n'étaient ni nécessaires ni justifiés, pour des travailleurs québécois en les jumelant à nos spécialistes étrangers, leur rôle se limitant à regarder ce que font ces spécialistes. Nous sommes donc allés, non seulement au-delà de nos obligations aux termes de la loi, mais même au-delà d'une volonté de « ne pas enlever d'emplois aux travailleurs québécois » en multipliant les embauches bien au-delà du nécessaire et en créant au contraire des emplois pour ces travailleurs. En contrepartie, et même en fait s'il n'y avait pas eu de tels jumelages aucunement requis par la loi, nous sommes en droit de nous attendre à ce que les syndicats appliquent également le principe du « laissez-nous travailler ».

Malheureusement, malgré tous nos efforts, les syndicats ne nous laissent pas organiser notre chantier comme nous l'entendons, alors que nous respectons les lois et normes applicables.

Nous débiterons sous peu la phase la plus critique de nos travaux, soit la paroi étanche de la Vallée principale, ouvrage d'art majeur sans le succès duquel la réalisation du projet hydroélectrique de la rivière Péribonka ne pourra voir le jour. Il est essentiel que nous puissions maintenir le plein contrôle de nos activités, de la qualité, de l'échéancier et de la sécurité, ce que les agissements des syndicats risquent de mettre en péril. Malheureusement, en effet, il nous apparaît évident que, dans ce contrat, les syndicats de la construction représentent une menace continuelle au déroulement harmonieux et productif des travaux.

Certes, nous ne pouvons nier le support qu'Hydro-Québec nous a donné lors de certains événements et dans la mise en place d'un encadrement dans les relations avec les syndicats, et nous apprécions, tout comme Hydro-Québec nous en sommes persuadés, l'esprit de collaboration entre Hydro-Québec et BAUER sur ce contrat. De notre côté, soyez assurés que, comme nous l'avons fait depuis le début et le faisons encore, nous continuerons à faire le maximum afin de continuer à assumer nos responsabilités et de mener le contrat à terme.

Il est cependant devenu évident qu'Hydro-Québec doit maintenant aller plus loin et nous aider de façon plus significative afin de réaliser notre but commun et, pour ce faire, de mettre un terme à la situation anormale qui, pour des raisons hors du contrôle de BAUER, prévaut sur le chantier et que jamais BAUER n'aurait pu prévoir ni prévenir ainsi, non seulement Hydro-Québec et BAUER doivent continuer à coopérer ensemble, mais il est devenu essentiel également qu'Hydro-Québec prenne une position claire et ferme envers les syndicats et leurs représentants, en exprimant sans ambiguïté son appui à BAUER et en leur intimant clairement qu'ils doivent mettre un terme définitif à toute menace et autre mesure de harcèlement et d'intimidation envers BAUER et ses travailleurs et spécialistes et à toute demande ou exigence qui va au-delà de ce que prévoient les lois et normes applicables.

Nous sommes évidemment disposés à vous rencontrer pour discuter plus avant de la façon de procéder pour ce faire, étant bien entendu que tant BAUER que Hydro-Québec ont tout intérêt à ce que une situation plus normale soit rétablie sur le chantier, à ce que BAUER puisse maintenir en place son personnel qualifié et spécialisé et à ce que BAUER puisse poursuivre la réalisation de travaux de qualité de manière efficace, sécuritaire et diligente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[REDACTED]

Jacques Ste-Marie, Ing.
Directeur de projet

[REDACTED]

c. c. [REDACTED] Ing.